

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

17 NOVEMBRE 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 09/11/2015, se sont réunis à la Mairie le mardi 17 NOVEMBRE 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON BOISSONNET VIGNOLLET BERACOCHEA SAUBION PEIFFER PISONI BATTAGLIA

Absente : Mrs DUPUIS-RABION et BLAZY (pouvoir à Mr PEIFFER)

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

Après lecture du compte rendu de la dernière réunion, Monsieur le Maire demande à son conseil de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats survenus à Paris le 13 novembre.

DELIBERATION 1 – Fourniture gaz

Considérant la nécessité qu'il y avait de faire une mise en concurrence concernant la fourniture de gaz de la cantine de l'école de la commune étant donné que la consommation dépasse 30 Mkh à l'année.

Le conseil municipal analyse les différentes propositions reçues présentées par Mr le Maire, propositions déposées par Engie, Total, Eni et Picoty.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de Engie en raison de leur connaissance du marché du gaz et de leur position de fournisseur historique

DELIBERATION 2 – Diagnostic accessibilité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de faire établir un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux recevant du public (EPR). Le conseil municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec le cabinet d'étude Avis Conseil afin qu'il

établisse une évaluation du coût de ce document.

DELIBERATION 3 – Décisions de fin d'année

Le conseil municipal fixe la date du repas des aînés au 7 février 2016.

Pour le cadeau des aînés (+75 ans), le montant est fixé à 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple.

Le pot de fin d'année du personnel aura lieu le 18 décembre à 18h15 au cours duquel un bon d'achat sera remis à chaque employé. L'enveloppe globale de ces bons d'achat est fixée à 1600 € qui seront versés au comité municipal des fêtes, qui en règlera la facture.

DELIBERATION 4 – Locations

Le conseil municipal décide de maintenir le prix du loyer communal ainsi que les tarifs de location de la salle des fêtes.

En cas de problèmes lors des locations de la salle des fêtes, les numéros téléphoniques du Maire et du premier adjoint seront rajoutés sur le contrat de location.

DELIBERATION 5 – Modification simplifiée du PLU

Dans le cadre de la décision de modification simplifiée du plan local d'urbanisme du 5 octobre 2015, ayant pour objet de redéfinir l'emplacement réservé n°2, les modalités de la mise à disposition du dossier au public sont délibérées. Le conseil municipal décide de cette mise à disposition en mairie, aux heures habituelles d'ouverture pour une durée d'un mois, du 2 décembre 2015 au 2 janvier 2016.

Un avis de ces modalités sera affiché à la mairie, publié sur le Sud- Ouest, dans le journal communal et sur le site de la commune.

DELIBERATION 6 – Questions diverses

Mr le Maire informe son conseil de la date de l'audience au tribunal administratif du recours de Mr Lherme concernant l'emplacement réservé n° 1 qui se tiendra le 19 novembre prochain.

Mr le Maire est chargé de demander au cabinet Avis Conseil, au cours de son entrevue concernant le diagnostic accessibilité, s'il était possible à ce cabinet d'établir un cahier précis des charges techniques et administratives du projet « Aire de jeux », cahier des charges indispensable à tout marché adapté.